



LA FARLÈDE

Plan Local d'Urbanisme

modification n°6

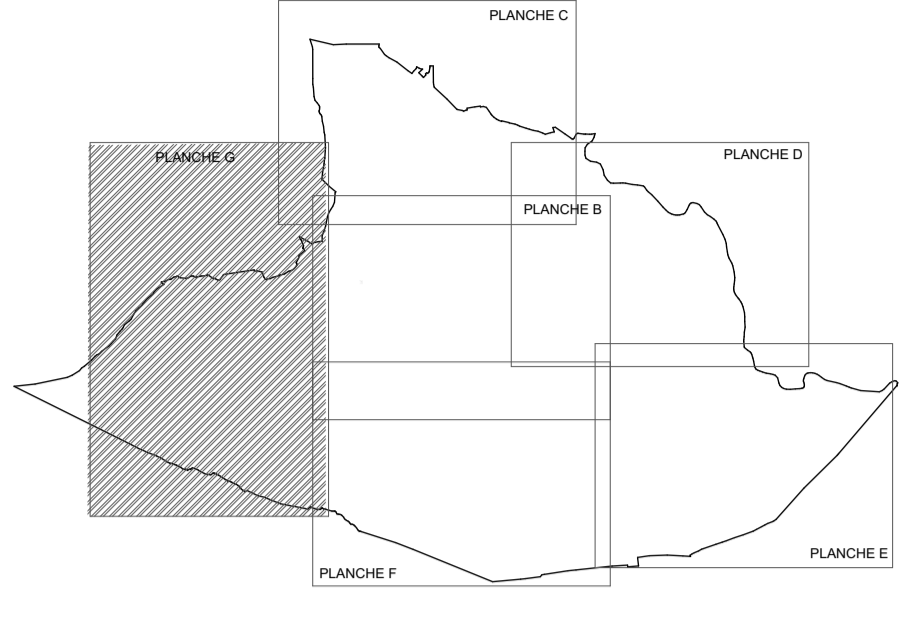



PLANCHE GRAPHIQUE 4 G
1/2000

Travaux effectués à l'initiative du
Conseil Municipal de
approuver les dispositions du Plan Local d'Urbanisme modifié



PROCÉDURES	DATE D'APPROBATION DCM
Plan Local d'Urbanisme	22/03/2015
Modification n°1	07/04/14
Modification n°2	24/11/15
Modification n°3	07/10/16
Modification n°4	17/02/17
Modification simplifiée n°1	28/09/17
Modification n°5	28/09/18
Modification n°6	



LEGENDE

- Limite de zone
- Espaces boisés classés
- Emplacement réservés pour équipements publics et d'intérêt général
- Emplacement réservé pour voirie
- Emplacement réservé pour cheminement piéton et pistes cyclables
- L.151-19 du code de l'urbanisme
- Jardin à protéger
- Arbre isolé ou alignement d'arbres à préserver
- Éléments architecturaux remarquables
- Espaces à requalifier
- Secteurs de bruit

LEGENDE DES RISQUES

Les zones indiquées sur ce document ont une valeur informative. Elles concernent les zones classées dans le cadre de l'évaluation communale mais ne figurent pas forcément inscrites sur le registre des documents figurant dans les annexes au PLU.

- Atlas des zones inondables
- LRI moyen
- LRI majeur ordinaire
- Inondabilité par ruissellement sur les pentes
- PER Mouvements de terrains
- PER tous risques confondus
- Canalisation de transport de gaz
- Bande de danger